



Rapport moral du président - AG AGE du 04 Janvier 2025

Tout d'abord, l'ensemble du comité et moi-même vous souhaitons une très belle année 2025, avec des changements et de la prospérité dans nos vies et dans notre sport.

Nous avons la présence du **président du CDOS** (Comité Départemental Olympique et Sportif) , **philipp MONTAGUT** qui nous fait une présentation de l'association et de toutes les informations, préventions et aides qu'elle peut apporter à chacun des clubs. Un flyer du CDOS a été distribué à chaque club présent. Pour chaque club du Gard, ne pas hésiter à solliciter cette association CDOS.

Perspective 2025

Aujourd'hui les actions du comité départemental sont principalement accès sur l'accompagnement des jeunes leur donnant une possibilité d'évoluer à travers diverses actions prioritaires, des débutants jusqu'aux jeunes confirmés, les stages tremplins et les stages élites, le suivi des athlètes, la formation continue adulte, les challenges jeunes et autres. Ces actions vont continuer à être favorisées et notamment la mission particulière qui dure depuis bien plus d'une décennie c'est à dire de soutenir et donner un accompagnement dans l'évolution des jeunes. Notre salarié à mi- temps Lionel Allasio mène ce travail et l'adapte chaque année avec de nouvelles propositions et des adaptations nécessaires mais les objectifs de fond restent le même, donner le meilleur accompagnement possible.

Une partie du travail du comité est de trouver, chaque année, des financements pour assurer l'avenir de ce poste.

Cependant, pour en avoir discuté avec le comité lors de notre réunion de travail du 19 novembre 2024 en vue de préparer cette AG, il nous paraît aussi important que le comité départemental appui davantage une de ses missions indiqué dans le précédent projet sportif 2020- 2024 à l'article 3.1 je cite "*D'organiser, diriger, Développer La pratique du tir à l'arc sous toutes ses*

formes par des réunions, des stages et des exercices de plein air, ou en salle, ou en espace naturel (...) . “

ELARGIR les actions, la découverte, les transversalités et la participation des autres archers adultes et jeunes sur:

- **le tir sur cibles:** tir en salle, le tir Olympique et le tir fédéral.

- **les disciplines de parcours:** Le tir en campagne, le tir nature et le tir 3D. Il y a aussi le tir beursault encore non présent sur notre département.

L'idée est de développer des passerelles découvertes avec toutes ces formes de tir qui rendent riche notre sport dans un sens comme dans l'autre.

De ce fait, pour les jeunes, une action spécifique vers “ les disciplines de parcours”, sera proposée par Lionel Allasio pour l'année 2025 -2026. Ce qui n'empêche nullement les clubs, dès aujourd'hui, de proposer cette découverte. Du tir sur cible (fita) vers les disciplines de parcours et inversement. Deux clubs du Gard ont déjà commencé des échanges, et deux autres clubs sont en devenir de mener des échanges, découvertes.

- **La représentativité des clubs dans le CDTA 30:** Pour avancer ensemble et pouvoir proposer un panel large d'activités, de découverte en faveur de tous les archers, aussi il me paraît important que les clubs ayant pour dominante les disciplines de parcours candidatent pour intégrer le comité départemental.

Avant le 04 décembre 2024, date butoire pour candidater, j'ai eu l'ensemble des clubs au téléphone ou en présentiel, pour les solliciter à candidater et entrer dans le comité départemental... des appels appréciés dans les deux sens ou le message a bien été reçu. Chemin faisant, j'espère qu'à la prochaine AG de janvier 2026 il y aura, j'espère, davantage de candidatures pour venir soutenir mais aussi compléter et renforcer l'équipe avec des savoir-faire. **Les places restantes sont aussi ouvertes** à qui souhaite s'investir, sentez-vous tous concerné. Aujourd'hui nous avons une candidature que nous traiterons plus tard dans la réunion.

- **Concernant le calendrier des concours extérieurs sur l'organisation des championnats du GARD TAEI ou TAEN:** Pour que les attributions soient équitables et égales, autant prévoir et décider ensemble un calendrier, et une liste de clubs candidats à recevoir ces championnats. Et donc légitimement alterner l'année suivant le club qui accueille.

Un critère est à retenir: L'organiser le plus tard possible dans la saison c'est-à-dire les mettre au mois de juin pour que les 2 scores obligatoires avant la compétition puissent être établis et obtenus.

Dès que le calendrier national est effectif, le comité communiquera et proposera des dates d'organisations possibles en fonction des autres compétitions régionales et nationales.

Pour information, les clubs qui proposent les disciplines de parcours se sont entendus sur le déroulé du calendrier des trois prochaines années pour leur championnat du Gard tir nature: Langlade en Avril 2025, Anduze en 2026 et Rochefort du Gard en 2027.

- **Concernant les mails et les correspondances:** Jusqu'à fin décembre 2024 le mail contact@cdta30.fr existait uniquement en réception; il était jusqu'à maintenant redirigé uniquement sur le mail personnel du président en exercice du CDTA30. Il était impossible d'envoyer un mail à partir de cette adresse. Ce n'est plus le cas.

Afin de centraliser les informations au même endroit à la fois sur les envois comme sur la réception, la boîte mail a été créée. Sur cette plate-forme, les membres du bureau (président, secrétaire et trésorier) trions et gérons les emails et les destinations pour un meilleur fonctionnement, davantage de visibilité, lisibilité et de transparence.

- **Quelles sont les ressources financières du CDTA 30 et pour quelle destination?** Chaque année, le CDTA 30 fait des demandes de subventions au Conseil Départemental du Gard (12000€), à l' ANS (6000€) dans le but de financer le salarié pour les missions qui lui sont confiées, c'est-à-dire notamment l'accompagnement des jeunes archers gardois dans leurs apprentissages et leurs perfectionnements.

Les subventions reçues du CRTAO (3000€) et par la FFTA (7€ par licenciés du Gard) viennent compléter, en grande partie, le budget "emploi et charges salariales" du salarié de CDTA 30. Aujourd'hui, c'est un choix assumé.

Sur ces subventions CRTAO et FFTA nous pouvons et allons définir un pourcentage réservé à autres choses que la masse salariale. **Abonder une ligne pour développer des actions ponctuelles** de découverte de toute forme en lien avec l'élargissement du projet sportif 2024- 2028.

Merci pour votre écoute.
Julien GAUCHARD



Julien GAUCHARD
Président CDTA 30
06 01 81 08 44
contact@cdta30.fr